

S.I.Vo.M. DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 8 – Absents : 2 – Procurations : 2 - Votants : 10

Le dix-sept décembre deux mille vingt à dix-huit heures, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de Mme AUVRAY Chantal.

Date de convocation : 9 décembre 2020

Présents : Mme AUVRAY Chantal, déléguée de SERMAISES, Présidente – Mme PELLETIER Nadine, déléguée de ROUVRES-SAINT-JEAN, vice-présidente – M. BRÉCHEMIER José, délégué de PANNECIÈRES – M. HERVÉ Olivier, délégué de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE – M. PIERQUIN José, délégué de THIGNONVILLE - M. ALANIC Gilles, délégué d'INTVILLE-LA-GUÉTARD - M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE - M. ZANIER Walter, délégué de SERMAISES.

Absents : M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN- BEAUCE qui a donné procuration à M. PIERQUIN José - Mme LÉAL Cati, déléguée de SERMAISES qui a donné procuration à M. ZANIER Walter.

Secrétaire de séance : M. ALANIC Gilles.

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 12 OCTOBRE 2020

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à la majorité (abstention de M. JEANNE, délégué de Morville-en-Beauce).

I – R.P.Q.S. 2019 - ADOPTION

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, (M. JEANNE Georges vote contre),

APPROUVENT Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2019

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré,

II – SERVICE DES EAUX – RÉVISION DU TARIF AU 01.01.2021

Sur proposition de la présidente,
Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RECONDUISENT le prix de vente du mètre cube à 0,70 € au 1^{er} janvier 2021.

III – SERVICE DE L'EAU – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CHÂTEAU D'EAU À LA COMMUNE DE SERMAISES

Mme la présidente rappelle que par courrier du 20 février 2020, le S.I.Vo.M. a proposé à la commune de Sermaises de lui rembourser les frais de fonctionnement de son château d'eau pour les frais supplémentaires liés à la desserte en eau des communes d'Intville-la-Guétard et de Rouvres-St-Jean au tarif de 0,10 € H.T./m³ et que par délibération du 9 mars 2020, le conseil municipal de Sermaises proposait un remboursement par le S.I.Vo.M. de 0,20 € sur les consommations d'Intville-la-Guétard et du hameau de Argeville.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant de ce remboursement et de déterminer la base qui sera retenue pour son application.

Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins une voix (M. JEANNE Georges vote contre),

DÉCIDE d'accepter la proposition de la commune de SERMAISES et de lui rembourser les frais de fonctionnement de son château d'eau sur la base de 0,20 € H.T. pour les consommations de la commune d'INTVILLE-LA-GUÉTARD et du hameau d'ARGEVILLE à compter des consommations du 2^e semestre 2019.

IV - GROUPE SCOLAIRE – INSTALLATION DU WIFI ET ACHAT DE VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE DETR 2021

Mme la Présidente informe l'assemblée que les équipements numériques et les vidéoprojecteurs interactifs destinés à équiper les classes des écoles élémentaires et maternelles sont éligibles à la D.E.T.R. 2021. Elle précise que seulement deux classes d'élémentaire sont équipées de ce type de matériel.

Elle présente à l'assemblée le devis de la société RICOH pour la fourniture et l'installation de vidéoprojecteurs et de la société ADD-ONN pour la fourniture et l'installation de bornes Wifi.

Le Conseil syndical,
Considérant qu'il importe d'équiper les écoles d'outils numériques afin de faciliter les apprentissages,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins une voix (M. JEANNE Georges vote contre),

DÉCIDE d'équiper 8 classes de l'école élémentaire et 1 classe de l'école maternelle d'un vidéoprojecteur interactif et mobile.

ACCEPTÉ le devis de la Société RICOH pour la fourniture et l'installation de 9 vidéoprojecteurs au tarif de 1 547,00 € H.T. l'unité soit un total de **13 923,00 € H.T.**

ACCEPTÉ le devis de la Société ADD-ONN TELECOM de Meung-sur-Loire pour la fourniture et l'installation de bornes Wifi pour un montant de **3 020,65 € H.T.**

AUTORISE la présidente à déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture de Pithiviers dans le cadre de la DETR 2021, au taux maximum.

V – AFFAIRES DIVERSES

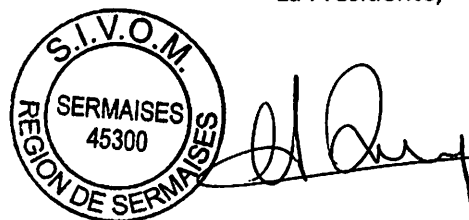
Sur proposition de la présidente, les membres du conseil syndical **DÉCIDENT** de reporter au budget 2021 la demande d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables de cantine transmise par la trésorerie du Malesherbois pour un montant de 2 202,20 €.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ Le Conseil Départemental accorde au S.I.Vo.M. une subvention de **1 800 €** pour le remplacement des jeux de l'école maternelle.
- ☞ frais d'écologie des enfants DORILAS : la copie de la réponse de la commune du Malesherbois à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais est remise aux délégués.
- ☞ Le compte-rendu du conseil d'école de la maternelle a été adressé par mail.
- ☞ Le compte-rendu du conseil d'école de l'élémentaire n'a pas encore été transmis par la directrice.
- ☞ Les factures cantine et garderie pourront être payées en ligne avec PAYFIP à partir de la facturation de décembre 2020.

- ☞ M. PIERQUIN informe l'assemblée que la Sté KEYLOR a chargé l'entreprise COLAS de retrouver la ventouse du S.I.V.O.M. recouverte de bitume lors de l'aménagement du chemin communal.
- ☞ une réunion avec IRH est prévue le 7 janvier 2021 à 14 h 00 pour faire un point sur les différents dossiers en cours notamment les travaux de by-pass. Une confirmation sera adressée à chaque membre.
- ☞ une réunion à la sous-préfecture est prévue le 13 janvier 2021 qui portera, entre-autre, sur le respect de la D.U.P. du forage du S.I.V.O.M. Une confirmation sera adressée à chaque membre.
- ☞ le devis de remplacement de la pompe de surpression n° 1 a été signé et renvoyé à la SAUR.

La Présidente,

A circular stamp with the text "S.I.V.O.M." at the top, "SERMAISES 45300" in the center, and "REGION DE SERMAISES" at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Chantal AUVRAY